



Assemblée communale du 27 mai 2025

En présence de 19 personnes, M. Luc Déglice, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Le nombre de personnes ayant le droit de vote au niveau communal est de 18 (Mme Stéphanie Oberson, caissière, n'est pas domiciliée dans la commune).

Se sont excusés : M. Johann Déglice et M. Henri Gendre

Mme Nathalie Gendre nous rejoindra en cours d'assemblée.

Selon l'article 3 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats peuvent être enregistrés. Comme la loi le prévoit, l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°22 du 16 mai 2025 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'Assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2024
2. Rapport d'activités du Conseil communal
3. Comptes 2024 – présentation et approbation
4. Présentation du plan financier 2025-2029
5. Divers

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

M. Christophe Kilchoer est nommé scrutateur.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2024

Comme mentionné dans la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2024 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2024 s'expriment par main levée » :

OUI :	18
NON :	0
ABSTENTION :	0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2024 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

M. le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal.

Le Conseil communal s'est réuni à 11 reprises depuis la dernière assemblée du mois de décembre 2024.

Il a traité principalement les sujets suivants :

Nouvelle conseillère : Mme Nathalie Gendre

M. le Syndic annonce, l'arrivée d'une nouvelle conseillère communale, Mme Nathalie Gendre, qui a été assermentée par Madame la Préfète le 30 janvier dernier. Mme Gendre s'occupe des dicastères de l'école, de la petite enfance, de la culture et des loisirs. Elle a donc remplacé Mme Maria Progin, qui était démissionnaire depuis le mois d'octobre 2024.

Association régionale de la Sarine (ARS)

Le plan directeur régional de la Sarine est un cours de finalisation par le personnel technique de l'agglo.

Son approbation devrait avoir lieu d'ici la fin 2025.

Le tourisme a été intégré à cette association en application de la nouvelle loi cantonale sur le tourisme, avec effet au 1^{er} janvier 2025. Une stratégie touristique régionale a été élaborée et approuvée par l'assemblée des délégués.

Des brochures sont à disposition pour visualisation. Cette stratégie touristique sera expliquée plus en détails pour les communes et tous les acteurs touristiques le 11 juin prochain.

Le premier forum touristique régional aura lieu à Treyvaux. Un inventaire touristique a été établi pour chaque commune du district.

Le premier projet touristique du district de la Sarine se nomme « Les Chemins de la Sarine », dont le premier tronçon sera inauguré le 30 août prochain à Hauterive. Un site internet sera ouvert, spécialement dédié à ce projet. Le but étant de recenser les Chemins de la Sarine.

Chaque fois, sur chaque tronçon, il y aura des activités proposées, par exemple des éléments ludiques, tels que, dans le premier tronçon, une forme de concours.

Tout cela sera expliqué le 30 août, à l'occasion de l'inauguration, où toute la population du district est invitée à participer. Chaque année, un tronçon sera aménagé.

L'ARS se penche actuellement sur la refonte complète des statuts afin de pouvoir prendre certaines tâches de l'agglomération de Fribourg, ainsi que d'autres tâches imposées au niveau régional par des bases légales.

Les tâches de l'Agglo comprennent entre autres les Projets d'Agglomération, et les transports publics urbains.

L'ARS s'occupera aussi d'économie sous l'angle de la gestion des zones d'activité régionales et de tourisme.

A cet effet, de nombreux groupes de travail qui ont été constitués afin d'étudier chacune de ces problématiques, en particulier, les clés de répartition des frais font l'objet d'études approfondies.

L'approbation de ces statuts sera à l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués du 18 septembre prochain ; de plus, des séances d'information pour la population et pour les conseils généraux seront organisées, l'approbation dans tous les législatifs de tout le district étant obligatoire.

L'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} juillet 2026.

Projets d'agglomération

Le PA6, projet d'agglomération de la 6e génération, débutera avec la nouvelle association. Mais actuellement, nous en sommes encore au PA5, dont l'étude est en cours, raison pour laquelle ce PA6 entrera en vigueur sous l'égide de l'ARS et non plus de l'agglo, qui n'existera plus.

En effet, il faut une association ainsi qu'une collaboration. Avec certaines communes, car dans ces périmètres d'agglomération au niveau fédéral, des communes des districts de la Singine et du Lac en font partie. Donc elles ne peuvent pas être intégrées dans l'association régionale de la Sarine puisque ce ne sont pas les communes de la Sarine. Aussi, le projet est de prévoir des conventions avec ces communes-là pour établir le PA6.

M. le Syndic présente une carte sur laquelle apparaît tout le périmètre de l'agglo. On voit bien qu'il y a des communes du Lac et des communes de la Singine qui sont intégrées à ce périmètre. Dans le district de la Sarine, seules les communes de Treyvaux et d'Autigny ne font pas partie de ce périmètre fédéral. Elles ne font donc pas partie de ces projets d'agglomération.

Le PA5, lui, est terminé, a été approuvé par le Conseil d'État au mois d'avril dernier et sera transmis à la Confédération pour analyse et approbation. M. le Syndic rappelle que Villarsel-sur-Marly en fait partie. Il est composé des communes de l'agglo actuelle, soit 10 communes, ainsi que toutes les communes du district de la Sarine qui étaient intéressées.

Le seul but étant de développer un projet d'intérêt régional et de toucher des subventions de la Confédération pour le faire. Pour rappel, notre commune a proposé une mesure de mobilité douce qui a été donc été intégrée dans ce PA5. Elle concerne le chemin depuis l'arrêt du bus jusqu'au passage à piétons.

Il s'agit d'une mesure de type A, c'est-à-dire que la période de réalisation est fixée à 2028. Le coût est d'environ CHF 35'000.-, qu'on a dû préciser dans la mesure telle qu'on l'a proposée. Nous saurons l'année prochaine si nous pouvons bénéficier d'une subvention ou non.

Le seul engagement que nous avons pris actuellement, c'est simplement de l'intégrer dans notre plan financier 2025-2029. Et une fois que nous aurons le retour de la Confédération et que nous saurons s'il est subventionné et si oui, à quel taux, à ce moment-là, nous connaîtrons aussi l'année durant laquelle la subvention doit tomber. Si c'est 2028, le projet sera mis au budget de 2028.

De toute façon, à ce moment-là, l'Assemblée communale aura tout le loisir de décider du sort de cette investissement.

Cimetière

La nouvelle convention pour le cercle d'inhumation est en discussion.

Le règlement concernant l'utilisation de la chapelle mortuaire a été accepté.

Le règlement communal du cimetière est toujours en cours d'examen au canton.

Réseau d'eau potable

Le SAAV, Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, doit procéder à des contrôles obligatoires de l'eau potable.

La qualité de l'eau a été contrôlée par deux prélèvements sur notre réseau d'eau. Un premier prélèvement avait d'abord donné des résultats un peu particuliers. Il a donc fallu faire un deuxième prélèvement, et, au final, tout est en ordre concernant notre commune.

Mme Regula Barrett demande d'où vient l'eau potable.

M. Dominique Gendre répond qu'elle est distribuée par le GAME. Le captage se trouve à proximité de la salle de gym du Mouret.

M. le Syndic rajoute que l'eau provient de toute la région du Cousimbert.

M. Pascal Droux demande combien de fois le contrôle du réseau d'eau potable doit être effectué.

M. Alphonse Kilchoer répond que le contrôle a été réalisé deux fois pour le réseau d'eau du GAME. En principe un au printemps et un en automne.

Divers

Service social régional

A partir de 2030, le district ne compta plus que deux services sociaux régionaux, un pour la ville de Fribourg et un pour toute la Sarine-Campagne. Cela signifie que notre service social régional de la Haute-Sarine va disparaître. Dans l'intervalle, le service social régional a pris la responsabilité et l'organisation des guichets famille.

Association du CO

Deux chantiers sont en cours.

CO de Marly : les deux ailes 74 et 78 sont en réfection.

L'aile 74 sera terminée dans un mois et demi puis aura lieu le déménagement des élèves. Ils vont quitter le pavillon provisoire pour aller dans les bâtiments fraîchement rénovés.

La rénovation de l'aile 78 a déjà débuté et tout devrait être terminé dans une année.

CO Givisiez : la votation ayant été acceptée, les feux sont maintenant verts. Le début des travaux est déjà en cours puisqu'on est dans la phase de la démolition des bâtiments qui appartenaient au TPF.

Apéritif villageois

L'apéritif villageois a été un succès. Le Conseil communal a décidé de renouveler cette rencontre le samedi 23 août prochain.

Révision de la Loi sur les communes

La révision de la Loi sur les communes est en cours.

Elle passera au Grand conseil en 2026. Il était prévu qu'elle soit mise en vigueur au 1er janvier 2026, de sorte que les nouvelles élections générales l'année prochaine se déroulent sur la base de cette loi, mais elle ne sera pas en vigueur à ce moment-là.

PAFE

Il s'agit du plan d'assainissement des finances cantonales.

Le projet est en consultation jusqu'au 30 juin. Evidemment, les communes vont réagir. Le PAFE va ensuite passer au Grand Conseil cet automne.

Et comme d'habitude, le Conseil a pris part à de nombreuses séances et représentations, au sein des assemblées des associations de communes. M. le Syndic profite de cette occasion pour remercier ses collègues du Conseil communal et tout spécialement notre personnel administratif. Tout devient de plus en plus complexe. M. le Syndic pense surtout à Mme Stéphanie Oberson s'agissant des comptes. La commission financière peut en témoigner.

M. Luc Déglice ouvre la discussion au sujet du rapport d'activité du Conseil communal.

La parole n'est pas demandée.

Aussi, M. le Syndic propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3 Comptes 2024 – présentation et approbation

Les comptes 2024 détaillés étaient consultables sur le site internet de la commune.

Ce point est divisé de la manière suivante :

- Présentation
- Préavis de la commission financière
- Approbation

Introduction :

M. le Syndic fournit quelques explications au sujet des résultats.

Nous avions l'année passée des résultats positifs en raison de rentrées fiscales extraordinaires (impôts sur les gains immobiliers), contrairement à l'année 2024.

Nous pouvons cependant constater une stabilité au niveau des produits et des dépenses, qui sont assez conformes par rapport à ce qui a été budgetisé.

S'agissant des comptes d'investissement, nous avons eu un investissement important qui concerne le chemin de La Rotzetta. Un talus bordant cette route n'était pas du tout stable. Il a fallu le consolider au maximum, de sorte qu'il tienne à long terme.

Mis à part cela, le Conseil communal a investi pour d'autres éléments, que l'on retrouve par contre dans les comptes de fonctionnement, conformément à notre règlement des finances qui prévoit que toutes les dépenses inférieures à Fr. 5'000.- doivent être inscrites au compte de résultat. Par conséquent, des amortissements ne sont pas envisageable pour ces objets.

3.1 Comptes de fonctionnement

Résumé des comptes de fonctionnement :

- Total des charges : Fr. 332'211.49
- Total des produits : Fr. 315'578.45
- Déficit : Fr. 16'633.04

M. le Syndic présente le tableau des comptes 2024, sur lequel figure le budget 2024 ainsi que les comptes 2023, pour comparaison. Il commente les différences les plus importantes.

Administration générale

Nous retrouvons dans ce poste toute la partie liée au personnel, au législatif, à l'exécutif ainsi qu'au services généraux.

L'assurance choses et bâtiments été réadaptée étant donné que nous avons procédé à quelques travaux d'entretien du four communal, soit le rafraîchissement de la peinture ainsi que le remplacement de la cuvette des WC et du boiler, qui étaient très entartés.

Ordre et sécurité publique

Service des curatelles : augmentation des coûts liés essentiellement à la charge de travail et surtout aux frais de location des locaux puisqu'ils se trouvaient auparavant au Mouret et sont à présent situés sur le site du MIC à Marly.

Service du feu : nous payions auparavant environ CHF 3'000.- pour les frais d'intervention. A présent, ces frais s'élèvent à CHF 1'800.- depuis notre intégration dans la section secours du Réseau Santé de la Sarine.

A noter que nous encaissons toujours des taxes d'exemption pour CHF 1'500.- qui sont ristournées au Réseau Santé de la Sarine. Au final, les résultats pour notre commune sont donc presque identiques en comparaison avec les années antérieures.

Enseignement et formation

Les différences sont dues à des augmentations des charges liées sur lesquelles la commune n'a pas d'influence.

Prévoyance sociale

Service social régional : nous pouvons constater que nous obtenons chaque année une ristourne, c'est-à-dire un remboursement. Cela démontre la qualité du travail fait par ce service puisqu'il parvient à récupérer des prestations d'aides sociales qui avaient été versées à des personnes revenues à meilleure fortune.

Gestion des déchets

Pas de commentaire particulier.

Finances et impôts

Lors de la préparation du budget, nous devons estimer l'impôt sur le revenu des personnes physiques, soit des rentrées fiscales pour l'année suivante. Nous devons pour ce faire nous baser sur les derniers avis de taxation en notre possession, qui ne sont bien souvent même pas les plus récents. Aussi, la caissière analyse la situation de chaque contribuable.

En 2024, les rentrées fiscales ont été beaucoup plus importantes que prévues.

Pour les années antérieures, les chiffres sont de plus en plus précis. Nous avons en effet reçu des avis de taxation avec beaucoup de retard, ou parfois des rectificatifs.

Concernant l'impôt sur la fortune des personnes physiques, nous effectuons le même exercice. Comme nous pouvons le constater, notre estimation était également erronée. L'impôt sur la fortune a diminué.

Il est donc très compliqué d'analyser ces chiffres. Nous essayons de les calculer pour arriver à des résultats les plus justes possibles.

Impôts sur les gains immobiliers : comme évoqué en introduction, nous avons enregistré en 2023 un impôt conséquent sur les gains mobiliers d'environ CHF 79'000.-. En 2024, aucun impôt sur le gain immobilier n'est rentré. Bien entendu, cela influence grandement le résultat final.

M. le Syndic ouvre la discussion concernant les comptes de fonctionnement.

M. Dominique Gendre confirme que le canton a beaucoup de retard. Il n'a lui-même toujours pas reçu son avis de taxation 2023 alors qu'il doit remplir sa déclaration d'impôt 2024 jusqu'au 30 juin 2025.

M. Pascal Droux suggère éventuellement d'écrire au canton pour demander à recevoir les avis de taxation plus rapidement.

M. le Syndic suppose que vis-à-vis des autres communes, ils ne peuvent pas répondre à cette requête.

D'ailleurs, même au niveau fédéral, les écarts entre les budgets et les comptes sont souvent de plusieurs millions de francs.

Mme Stéphanie Oberson, caissière, indique que le canton a changé de manière de faire. A l'époque, il fallait écrire un courrier de motivation pour demander une prolongation de délai pour le dépôt de la déclaration d'impôt. Soit ce délai était accordé, soit il ne l'était pas.

A présent, les contribuables reçoivent un bulletin de versement et ont la possibilité de s'acquitter du montant de CHF 20.- pour prolonger le délai de dépôt. Beaucoup de monde opte pour cette option. Comme ces déclarations d'impôts parviennent au canton après le mois de juin, cela engendre encore plus de retard dans les taxations.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic passe à la présentation des comptes d'investissements.

3.2 Comptes d'investissement

Résumé des comptes d'investissement :

- Total des charges : Fr. 13'017.35
- Total des produits : Fr. 8'368.95
- Déficit : Fr. 4'648.40

Comme dit, il y a cet investissement pour la réfection du talus de la route de La Rotzetta pour environ CHF 9'000.-.

Les produits indiqués d'environ Fr. 8'300.- sont liés à la route de la Crausa. Lorsque la route a été refaite, nous avons d'abord touché une indemnité du canton. Ensuite, nous avons reçu des indemnités de droit de passage.

Mais réellement, nous avons investi un montant d'environ Fr. 9'000.- francs pour l'entretien de La Rotzetta. Enfin, environ Fr. 1'000.- pour les éléments du cadastre souterrain et Fr. 970.- pour la vente. Donc, c'est tout ce qu'on a comme investissement dans ce compte d'investissement pour l'année 2024.

M. le Syndic demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe à la présentation du bilan.

3.3 Bilan

Etat au 01.01.2024 : Fr. 1'038'277,04

Estat au 31.12.2024 : Fr. 968'446,02

Remarque :

Crèche Capucine : les communes avaient dû prêter de l'argent à la crèche Capucine qui est une crèche intercommunale. Pour nous, il s'agit toujours d'un actif au bilan. La question se pose si cet actif sera un jour remboursé.

Mouvements des capitaux

Cela montre la situation de la commune en termes de liquidités.

Nous avions au début de l'année Fr. 518'769,22 en liquidités.

Au 31.12.2024, nous avons Fr. 423'974,41, sans le solde du Compte Etat, qui est positif pour notre commune

Engagements hors bilan

Total au 31.12.2024 : Fr. 62'714,07

Les engagements hors bilan représentent une somme d'argent que nous serions censés pouvoir rembourser du jour au lendemain.

Le total de ces engagements se monte à Fr. 62'714,07 francs, montant qui ne figure pas dans notre bilan. Mais ce sont des engagements financiers vis-à-vis de ces associations de communes.

Ces engagements sont assez stables. Seule l'engagement pour l'Association du CO risque de prendre l'ascenseur étant donné la construction du CO de Givisiez pour 90 millions de francs, ainsi que la rénovation du CO de Marly pour 25 millions de francs.

Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers pour l'exercice 2024 sont très bons.

M. le Syndic demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ces comptes.

La parole n'étant pas sollicitée, M. le Syndic cède la parole à M. Benjamin Gaillard, président de la commission financière.

3.4 Rapport de la commission financière

En préambule, M. Benjamin Gaillard reconnaît que depuis 2 ou 3 ans, ça devient vraiment lourd. Le travail de la caissière est laborieux.

Avec les années, les séances de la commission financière sont de moins en moins constructives car il n'est même pas possible d'émettre une opinion ou de prendre une décision, étant donné la quantité importante de charges liées.

La commission financière ne peut même pas influencer la partie des produits, qui ne reflète pas la réalité temporelle.

La commission financière se concentre un peu sur les écarts d'année en année et pose des questions.

La commission financière est composée de 5 membres, consulte les comptes avant, et peut poser n'importe quelle question lors de sa séance qui dure environ 1 heure et demie. M. le Syndic explique exactement la même chose mais un peu plus en détails.

Enfin, M. Benjamin Gaillard donne lecture du rapport de la commission financière.

« Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

*Monsieur le syndic,
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers communaux,
Chère Assemblée,*

La commission financière a examiné le fascicule des comptes 2024. La lecture du document a été conduite par Monsieur Luc Déglyse, chef des finances.

En effet, une présentation a été donnée à la commission financière en date du 21 mai ici même, afin que cette dernière prenne connaissance des différentes présentations comptables.

Compte tenu des commentaires précis obtenus et de ceux plus fournis à la satisfaction de la commission financière figurant dans le rapport de révision de l'organe de contrôle, seules peu de questions ont été adressées au chef des finances. Les réponses à celles-ci nous ont donné entière satisfaction, tant sur le plan du fonctionnement que sur les investissements.

Ainsi que l'a souhaité le législatif, MCH2 a été introduit depuis maintenant deux exercices dans toutes les communes.

La comptabilité est aujourd'hui ventilée sur plusieurs années antérieures, ce qui rend délicat la journalisation des comptes, surtout en matière de produits fiscaux.

Or, après une lecture compte par compte, la commission financière a retenu la précision et le soin avec lequel sont enregistrées les écritures.

Conformément aux exigences de la Loi sur les communes, les comptes annuels ont été révisés par un auditeur agréé, en l'occurrence la fiduciaire Ruffieux.

Celle-ci conclut que les comptes présentés sont conformes aux prescriptions légales, ainsi qu'aux principes d'établissement et de présentation des comptes prescrits par le Conseil d'Etat, soit MCH2.

La commission a pris acte du rapport et s'en fie aussi de toute confiance.

Enfin, le plan financier nous a été présenté et expliqué.

Les charges éventuelles à venir reflètent la réalité des besoins de la population et du maintien des actifs communaux.

Nous attestons avoir pris acte de ce dernier compte tenu de l'ensemble des éléments précités.

La commission financière remercie toutes les personnes ayant participé à la bonne tenue et à l'élaboration de cet exercice, tant au responsable du dicastère en question, qu'à tous les conseillers communaux.

Elle invite l'assemblée à accepter les comptes de fonctionnement 2024, les comptes d'investissement 2024 ainsi que le bilan au 31.12.2024.»

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son excellent travail et son rapport, ainsi que pour sa disponibilité et ses compétences.

La discussion est ouverte.

3.5 Vote

Sans question ni remarque, M. le Syndic propose dès lors de passer au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissement 2024 s'expriment par main levée ». .

OUI :	18
NON :	0
ABSTENTION :	0

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2024 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'Assemblée pour l'approbation des comptes 2024. Un grand merci est également adressé à Stéphanie Oberson pour l'élaboration de ces comptes, ainsi qu'à la commission financière qui a fait un très bon travail.

4. Présentation du plan financier 2025-2029

Le plan financier 2025-2029 pouvait être consulté sur le site internet de la commune.

Pour rappel, il s'agit d'une exigence légale ; c'est une projection, pour une période déterminée, soit de 2025 à 2029.

L'Assemblée ne vote pas pour le plan financier et en prend simplement acte.

Les projections fiscales sont basées sur les chiffres 2024 et sont augmentés de 1,5%.

Des recettes extraordinaires ou des transactions immobilières ne sont pas attendues.

Une constante de 2,5% d'augmentation est intégrée dans les charges des activités d'exploitation au lieu de 2% précédemment. Nous avons tenu compte, sans savoir dans quelles proportions, du PAFE M. le Syndic a parlé tout à l'heure et qui prévoit 1,5% voire plus. Mais comme il s'agit d'un plan financier et afin d'être prudents, nous nous sommes permis de calculer un taux de 2,5%.

Au niveau des investissements, le Conseil communal prévoit des travaux en lien avec les routes communales, les bâtiments communaux, du projet d'agglomération de 5ème génération (PA5). Ce dernier concerne la réalisation des mesures priorisées.

Dans ce cadre, nous incombe de réaliser un sentier de mobilité douce consistant à la réalisation d'aménagements piétonniers afin d'accélérer à l'arrêt de bus, entre le 01.01.2028 et le 31.12.2032. C'est pour cette raison que cet investissement figure au plan financier 2028. Elle pourra être déplacée sur une autre année lorsque nous en saurons plus.

Les infrastructures d'eau potable et d'épuration sont à priori dans un état satisfaisant. Cela signifie qu'en l'état, rien ne permet de pouvoir mettre quelque chose en investissement par rapport à ces deux éléments-là.

Le Conseil communal a donc inscrit dans le plan financier des projets d'investissements. Le plan financier sera corrigé d'année en année au fur et à mesure de nos réflexions et des échéances connues.

En termes de résultats d'activité d'exploitation, nous allons potentiellement vers une augmentation des charges, comme l'indique la courbe.

Par ailleurs, les revenus devraient moins augmenter. L'écart devrait donc plutôt augmenter en fonction des différents paramètres dont les éléments ont été développés par M. le Syndic tout à l'heure.

Le Conseil communal part du principe que les revenus des capitaux ne vont pas faire un saut dans le sens positif du terme. Ceux-ci démontrent une stabilité, donc ils ont été laissés tels quels.

Il en va de même pour les charges financières. C'est quelque chose qui est, à notre niveau, assez stable.

S'agissant des revenus extraordinaires, nous avons toujours notre recette liée à la réévaluation de notre patrimoine – fictif – mais que l'on peut prélever à hauteur de Fr. 25.'923.25 d'une façon constante dans la réserve. La réévaluation est faite année après année, ce qui signifie que c'est quelque chose de constant qui reste pour les années futures.

Enfin, nous n'avons aucune charge extraordinaire de ce type-là.

Si nous faisons une projection finale du tout, nous avons les charges qui risquent d'augmenter de manière plus significative que les produits.

La parole n'étant pas demandée, ce point est clos.

5. Divers

Pour ce dernier point, M. le Syndic propose aux personnes qui le souhaitent de s'exprimer.

M. Roch Dupraz prend la parole.

« *Chères amies, chers amis,*

Au nom de l'Assemblée communale, ce soir, j'aimerais adresser de vifs remerciements aux membres du Conseil communal, Luc Déglyse, Myriam Gaillard, Dominique Gendre, Alphonse Kilchoer et Nathalie Gendre, ainsi qu'à Stéphanie Oberson, boursière communale et Angélique Jenny, secrétaire communale, pour leur inlassable et précieux engagement bénévole pour la commune de Villarsel-sur-Marly.

Selon un article de La Liberté paru à la fin 2024 sur l'ancienneté des 850 conseillers communaux du canton de Fribourg, un petit article concernait Villarsel-sur-Marly. Il était précisé que la commune ayant les élus avec le plus d'ancienneté était Villarsel-sur-Marly avec une moyenne de 23 ans de fonction. Il était aussi précisé que trois élus sur cinq sont en place depuis le milieu des années 1990, soit plus de 30 années d'activité. En faisant un petit calcul, cela représente à vous tous et toutes à peu près 150 ans de généreux dévouement.

Alors un tout grand merci. »

M. le Syndic remercie M. Roch Dupraz pour ces gentils mots.

Dominique Gendre rajoute que ça fait aussi 30 ans de collation, on fait toujours une petite collation après les séances du conseil, donc à la charge de chacun.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglyse, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h15 en remerciant les personnes présentes pour leur nombreuse participation.

Il leur souhaite, au nom du Conseil communal, un bel été et les invite à partager l'agape offerte par la commune.

Applaudissements de l'Assemblée communale.

La secrétaire :

Le Syndic :